Commune de CAMPILE (HAUTE-CORSE) 20290 :

Etude de Maîtres Thomas LEANDRI et Céline BRONZINI DE CARAFFA Notaires associés, 1 Rue Luiggi Giafferi, 20200 BASTIA

Tel: 04.95.31.25.10/Fax: 04.95.32.55.62

Email: leandri-bronzini-decaraffa@notaires.fr

AVIS DE CREATION DE TITRE DE PROPRIETE

<u>Date de l'acte : 11 février 2025</u> Suivant acte reçu par Maître Thomas LEANDRI, notaire à BASTIA (20200), 1 Rue Luiggi Giafferi, il a été dressé, conformément à l'article 1 de la loi du 6 mars 2017, un acte de notoriété constatant une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive et aux dispositions des articles 2261 à 2272 du Code Civil, aux termes duquel il a été déclaré que :

*Madame Angèle Toussainte **GRAZIANI**, épouse de Monsieur Roch **CAPPELLUTI** demeurant à CAMPILE (20290), née à CAMPILE (20290), le 1^{er} juillet 1900, et après son décès à CAMPILE (20290) le 14 mars 1981,

*Monsieur Roch **CAPPELLUTI**, demeurant à CAMPILE (20290), né à CAMPILE (20290) le 10 mai 1891, et après son décès à BASTIA (20200), le 16 janvier 1983,

*Ange François **CAPPELLUTI**, époux de Madame Lucienne **ANDRÉ**, né à CAMPILE (20290) le 30 août 1928, décédé à EAUBONNE (Val d'Oise) le 26 février 2011, <u>a possédé les biens ci-dessus mentionnés et les a entretenu à concurrence de la moitié indivise en pleine propriété.</u>

Désignation des biens :

1°) A CAMPILE (20290), diverses parcelles de terres cadastrées section A numéro 104 de 41a 73ca, section A numéro 176 de 3a 71ca, section A numéro 177 de 48a 59ca, section A numéro 236 de 3a 33ca, section A numéro 237 de 45a 06ca, section A numéro 677 de 15a 95ca, section B numéro 142 de 59a 81ca, section C numéro 662 de 26a 26ca, section F numéro 17 de 44a 70ca, section F numéro 22 de 23a 30ca, section F numéro 23 de 5a 80ca.

2°) A CAMPILE (20290), diverses parcelles de terres :

Biens non délimités: parcelles section D numéro 145 pour une contenance de 1a 09ca dans une contenance totale de 2a 18ca, section D numéro 146 pour une contenance de 1a 92 ca dans une contenance totale de 3a 84ca, section D numéro 148 pour une contenance de 1a 52 ca dans une contenance totale de 3a 05ca, section F numéro 217 pour une contenance de 00ha47a97ca dans une contenance totale de 1ha 43a 90ca.

3°) A CAMPILE (20290), Dans un ensemble en copropriété,

Il s'agit d'une maison d'habitation sise sur le territoire de ladite commune, lieudit « CANAJA », figurant à la matrice cadastrale rénovée de ladite commune , sous le numéro 518 de la section A, d'une contenance de 97 centiares, le lot numéro NEUF, savoir une cave.

Conformément à l'article 1 de la loi du 06 mars 2017 :

« Lorsqu'un acte de Notoriété porte sur un immeuble situé en Corse et constate une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive, il fait foi de la possession , sauf preuve contraire.

Il ne peut être contesté que dans un délai de 5 ans à compter de la dernière des publications de cet acte par voie d'affichage, sur un site internet et au service de la publicité foncière. »

Pour avis

Maître Thomas LEANDRI